

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

*Conseil d'Administration du 14 février 2024*

Besançon, le 15 février 2024

Membres présents :

Monsieur Hasni ALEM, arrive à 17h17 et vote à partir de la question n°10 / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Ludovic FAGAUT, quitte la séance à 18h05, vote jusqu'à la question n°10 et **donne pouvoir à Madame Myriam LEMERCIER** / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Anne VIGNOT, quitte la séance à 18h30, vote jusqu'à la question n°10 et **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN** / Madame Sylvie WANLIN

Membres excusé :

Monsieur Yves CHANSON

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Madame Catherine FILAQUIER, Directrice des Solidarités
- Monsieur Christophe MOYSE, Conseiller technique de la Maire
- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Jonathan SCHEBATH, Chef du service Finances
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Stéphanie THEVENET, Directrice Santé au travail et suivi social
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

*La séance est ouverte à 17h04 sous la Présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS.*

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêt à se signaler lors de l'examen des rapports.

Madame VIGNOT devant quitter la séance à 18h30 et afin de lui permettre d'assister au point sur le débat d'orientation budgétaire 2024, il est proposé aux administrateurs de modifier l'ordre du jour et d'aborder la question n°10 avant la question n°9.

En application de l'article 14 du règlement intérieur du Conseil d'Administration, les administrateurs sont invités à se prononcer sur cette modification de l'ordre du jour, qu'ils acceptent.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Question n°1 : Election du ou de la Vice-président(e) du Conseil d'Administration**

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Procèdent à l'élection de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

### **Question n°2 : Délégation du Conseil d'Administration au ou à la Vice-président(e)**

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Donnent délégation de pouvoir à la Présidente et à la Vice-présidente du CCAS, conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles,

- ✓ Autorisent la Présidente et la Vice-présidente à consentir, par arrêté, des délégations de signature sur les matières déléguées aux Directeurs du CCAS.

### **Question n°3 : Désignation des représentants du CCAS dans diverses instances gérées par le CCAS**

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Désignent de nouveaux représentants.

**Question n°4 : Désignation des représentants du CCAS au sein de Conseils d'Administration d'associations**

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Désignent les représentants au sein de certains Conseils d'Administration d'associations.

**Question n°5 : Désignation de représentants du CCAS dans les groupements de coopération sociale (GCS)**

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Désignent un représentant et un suppléant du CCAS au sein du GCSMS « Un chez soi Besançon »,

✓ Désignent un représentant titulaire et un suppléant du CCAS au sein du GCS25.

**Question n°6 : Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023**

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023.

**Question n°7 : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023**

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023.

**Question n°8 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétence - Du 6 décembre 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente, pour la période du 6 décembre 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

**Question n°11 : Règlement budgétaire et financier**

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement le Règlement Budgétaire et Financier.

**Question n°12 : Médiation à la consommation - Convention avec l'Association des Médiateurs Européens**

Rapporteur : Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Désignent AME CONSO comme organisme de médiation à la consommation pouvant être sollicité gratuitement par les usagers des services d'aide à domicile et les résidents des établissements du CCAS ;
- ✓ Fixent les modalités de saisine et de mise en œuvre du dispositif de médiation conformément aux conventions ;
- ✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer les deux conventions correspondantes et les avenants éventuels à venir ;
- ✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à inscrire les dépenses afférentes au budget.

**Question n°10 : Débat d'Orientation Budgétaire 2024**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Débattent des orientations budgétaires de l'année 2024 ;

- ✓ Votent favorablement les orientations budgétaires de l'année 2024.

**Question n°9 : Plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur le plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour la période 2024-2026.

**Question n°13 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel du CCAS auprès de la Ville de Besançon, pour l'année 2024**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire du CCAS auprès de la Ville de Besançon ;
- ✓ Autorisent la Présidente ou son représentant, à signer ladite convention, les actes y afférents, et ses éventuels avenants de prorogation.

**Question n°14 : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de Grand Besançon Métropole au CCAS pour les travaux du siège**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la convention de mise à disposition ;
- ✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer la convention et les éventuels avenants.

**Question n°15 : Convention de location d'un logement étudiant avec l'Université de Franche-Comté**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer la convention et ses éventuels avenants de partenariat.

**Question n°16 : Convention de partenariat 2024-2027 avec CEMEA - Logements intergénérationnels**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement le renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat avec le CEMEA ;

✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer la présente convention, et ses éventuels avenants.

**Question n°17 : Avenant à la convention de partenariat conclue entre la CCAS et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute Saône relative au fonctionnement de l'Espace France Services pour le centre d'examen de santé**

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Adoptent l'avenant à la convention proposé ;

✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer l'avenant.

**Question n°18 : Convention d'objectifs et de moyens entre le CCAS et la Boutique Jeanne Antide - Année 2024**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement le versement à l'association la Boutique Jeanne Antide d'une subvention de 250 004 € destinée à l'organisation de la restauration sociale le midi au 3 rue Champrond, ainsi qu'à l'accueil et l'orientation des publics en situation administrative précaire au 129 Grande rue ;

✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer la convention pour l'année 2024 entre le CCAS et la Boutique Jeanne Antide, pour la mise en œuvre de la restauration sociale le midi et pour l'accueil des publics en situation administrative précaire.

*Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 18h54.*